

23 juillet 2004

« Où va le projet euro-méditerranéen ? »

Déclaration conjointe de UNICE et de l'UMCE

Réunis à Bruxelles le 23 juillet 2004 à l'occasion de la conclusion du projet « UNIMED 2 », l'Union méditerranéenne des confédérations d'entreprises (UMCE) et l'Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe (UNICE) adressent un message conjoint à l'attention de la 5^e conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'industrie (Caserte, 3-4 octobre 2004).

1. Plus de volonté politique pour approfondir l'intégration euro-méditerranéenne

Le processus d'intégration économique ne va ni assez vite ni assez loin. Près de dix ans après le lancement du Processus de Barcelone, les effets sur la croissance et la création d'emplois dans les pays partenaires sont nettement insuffisants et requièrent de réaliser un véritable approfondissement des relations économiques euro-méditerranéennes. Il est de plus en plus urgent de passer des déclarations aux réformes, des paroles aux faits.

D'une part, l'Union européenne doit se pencher avec attention sur les résultats accomplis depuis Barcelone et sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer l'efficacité de la politique euro-méditerranéenne à l'avenir.

D'autre part, les pays sud-méditerranéens en tant que partenaires privilégiés de l'Union européenne doivent confirmer clairement leur volonté politique d'aller de l'avant, en accélérant les réformes économiques, et l'harmonisation des cadres réglementaires qui sont les composantes essentielles en vue de la réalisation d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Une intégration plus poussée des pays sud-méditerranéens dans l'UE élargie serait également utile pour faciliter leur insertion dans l'économie mondiale.

Il faut également une avancée significative dans les relations « sud-sud », pour lesquelles les progrès sont plus lents et qui sont pourtant absolument cruciales pour la réussite du projet euro-méditerranéen dans son ensemble. Dans cet objectif, il faudrait donner plus de visibilité à l'intégration « sud-sud » à travers des projets fédérateurs comme la réalisation d'infrastructures communes ou l'intégration énergétique, par exemple. Il est également

essentiel que les pays du sud de la Méditerranée qui ne le sont pas encore deviennent membres de l'OMC rapidement et que tous contribuent positivement à la réussite du cycle de Doha pour le développement.

Pour toutes ces questions, l'UMCE et UNICE, et les fédérations qu'elles représentent, sont déterminées à être des acteurs du changement aux niveaux régional, national et local. Elles sont prêtes à contribuer activement au débat en cours, qui doit être mené de manière aussi transparente que possible. Dans ce but, l'UMCE et UNICE suggèrent aux ministres euro-méditerranéens de l'industrie et à la Commission européenne de renforcer les modes de consultation avec le secteur privé afin que celui-ci puisse faire des propositions concrètes pour renforcer la coopération commerciale et industrielle. Les milieux d'affaires soutiennent également le projet d'organiser, idéalement en 2005 à l'occasion du dixième anniversaire du partenariat euro-méditerranéen, un sommet des chefs d'État et de gouvernement, qui puisse faire le point sur les résultats et lancer avec toute l'autorité nécessaire une nouvelle phase stratégique pour le processus euro-méditerranéen.

2. Un meilleur soutien financier de l'UE dans le cadre de la politique de voisinage

Les débats en cours sur la nouvelle « politique de voisinage » ainsi que sur le cadre financier 2007-2013 de l'Union européenne sont l'occasion de dresser un bilan des résultats obtenus par le programme MEDA depuis son lancement et de définir de nouveaux instruments. Sur ce point, l'UMCE et UNICE demandent instamment à la Commission européenne, en partenariat avec les organisations des milieux d'affaires du sud et du nord de la Méditerranée, de préparer et présenter publiquement un rapport détaillé d'évaluation des résultats obtenus par MEDA qui puisse servir de base au débat sur les modifications qui pourraient en faire un instrument facilitant concrètement l'intégration économique euro-méditerranéenne.

En ce qui concerne l'avenir, l'UMCE et UNICE considèrent que la promotion des investissements doit devenir une priorité de premier plan. Dynamiser les investissements privés en favorisant l'attractivité des pays sud-méditerranéens constituera une des conditions indispensables à leur décollage économique. Les investissements doivent permettre d'assurer des taux de croissance suffisamment élevés pour permettre de réduire le retard de développement et de relever le défi démographique auquel ils sont confrontés.

Afin de faciliter la promotion des investissements, il est nécessaire de prévoir une plus grande flexibilité des instruments et des procédures de soutien financier. Il s'agirait par exemple pour la Commission européenne et pour la FEMIP de la BEI, associées le cas échéant à des fonds et programmes bilatéraux, de mettre à la disposition des investisseurs potentiels un ensemble intégré de services de conseil et de services financiers, de subventions et de prêts, depuis les phases préparatoires et d'analyse jusqu'à celles de mise en œuvre des nouveaux projets manufacturiers et de services. Le succès de telles initiatives implique de sortir d'une logique bureaucratique et de mettre en place des instruments répondant aux besoins du marché. Ces nouveaux instruments devraient favoriser une augmentation du volume des investissements, des transferts de technologies et de savoir-faire et donc d'augmentation de la productivité.

3. Impliquer davantage les représentants des entreprises euro-méditerranéennes

La forte implication du secteur privé est une condition *sine qua non* du succès du projet euro-méditerranéen, et il semblerait que les autorités n'en soient pas toujours convaincues. Les expériences réussies des projets UNIMED 1 et 2, successivement gérés par UNICE et par l'UMCE, montrent que l'on peut lui faire confiance pour faciliter concrètement l'intégration euro-méditerranéenne. Sur la base de ces projets, une nouvelle étape dans le renforcement des organisations d'entreprises des partenaires méditerranéens devrait être lancée dès que possible, en se concentrant sur le renforcement des organisations sectorielles et locales qui fournissent une assistance quotidienne aux entreprises associées.

UNICE et l'UMCE et leurs membres demandent à être consultés directement plus en amont dans la prise de décision afin d'avoir un impact réel sur la définition des priorités et des modalités d'intervention. De plus, au plan opérationnel il s'agit de profiter au mieux de l'expertise du secteur privé afin de mener à bien, par exemple, des programmes intégrés de promotion des investissements dans les pays partenaires.

UNICE et l'UMCE accueillent favorablement la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise, en tant qu'instrument de promotion de la compétitivité des entreprises et de fixation des objectifs en matière de politique d'entreprise pour les pays du sud de la Méditerranée. Les milieux d'affaires soulignent cependant que son succès dépend de sa mise en œuvre effective. Pour cela, il est fondamental d'établir une évaluation régulière des résultats atteints à travers des indicateurs aussi quantifiables que possible.

L'UMCE et UNICE espèrent que les ministres euro-méditerranéens de l'industrie partagent les objectifs exprimés dans cette déclaration conjointe et s'en feront les porte-parole auprès de leurs gouvernements respectifs et des institutions européennes.
